



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 août 2025

Préavis N° 19-2025 concernant l'encadrement de l'affichage politique et réponse à l'interpellation de M. Matthieu Sesseli (PS) du 23 juin 2023, pour un montant total de CHF 61'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 26 août 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 19-2025,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (59 oui, 3 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser le concept d'encadrement de l'affichage politique ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 61'000.-.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 août 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Charles Morard



La secrétaire suppléante


Céline Morier